



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Paris, le 6 juin 2019

N°1255

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruno Le Maire prend acte de la décision de FCA de retirer son offre de fusion avec Renault présentée dimanche 26 mai.

Dès la présentation de cette offre, l'Etat actionnaire de Renault à 15,1%, l'a accueillie avec ouverture et a travaillé de manière constructive avec l'ensemble des parties prenantes.

L'Etat avait fixé quatre conditions à son accord définitif :

1. La réalisation de cette opération dans le cadre de l'alliance entre Renault et Nissan
2. La préservation des emplois industriels et des sites industriels en France.
3. Une gouvernance respectueuse des équilibres de Renault et FCA
4. La participation de ce futur ensemble industriel à l'initiative des batteries électriques engagée avec l'Allemagne

Un accord avait été trouvé sur trois de ces conditions. Il restait à obtenir un soutien explicite de Nissan. L'Etat a donc souhaité que le Conseil d'administration dispose d'un délai additionnel de 5 jours pour s'assurer du soutien de l'ensemble des parties prenantes.

Renault, au sein de l'Alliance, détient l'ensemble des atouts pour relever les défis auxquels fait face le secteur de l'automobile notamment en matière de véhicule électrique et de réduction des émissions.